



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 28 octobre 2024 à 18 h, à la salle du conseil, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

La conseillère Mme Blanche Boivin et le conseiller M. Pierre Alexandre Morin sont absents.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Catherine Denis-Sarrazin, est aussi présente.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que le point suivant soit reporté à une séance ultérieure du conseil :

- 4.1 Appel d'offres numéro 2024-07 – Fourniture et livraison d'un camion dix roues et des équipements de déneigement – Octroi d'un contrat

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Appel d'offres numéro 2024-07 – Fourniture et livraison d'un camion dix roues et des équipements de déneigement – Octroi d'un contrat - **REPORTÉ**

321/28-10-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge – Ville de Rivière-Rouge et als. c. CISSS des Laurentides et als. – Cour supérieure 700-17-020210-240 – Approbation d'une entente entre les parties

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2024-07 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION DIX ROUES ET DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – OCTROI D'UN CONTRAT**

Ce point a été reporté à une séance ultérieure du conseil.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 **URGENCE DE L'HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE – VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET ALS. C. CISSS DES LAURENTIDES ET ALS. – COUR SUPÉRIEURE 700-17-020210-240 – APPROBATION D'UNE ENTENTE ENTRE LES PARTIES**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

322/28-10-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

D'entériner l'*Entente entre les parties* intervenue lors de la conférence de règlement à l'amiable tenue le 15 octobre 2024 entre les parties demanderesse, soit la Ville de Rivière-Rouge, Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de l'Annonciation (SDC Rivière-Rouge), les Résidences Côme-Cartier ainsi que les Appartements du Quartier Rivière-Rouge, la partie défenderesse, soit le Centre intégré de services de santé et de services sociaux des Laurentides, la partie mise en cause, soit le Procureur général du Québec et les parties intervenantes, soit la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, la FIQ-Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides ainsi que la Municipalité de L'Ascension, dans le cadre du dossier judiciaire concernant l'urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge de la cour supérieure portant le numéro 700-17-020210-240.

De mandater la greffière et directrice générale adjointe pour le suivi de la présente résolution et de l'autoriser à signer tous les autres documents nécessaires ou utiles à cette fin.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Claude Paradis, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 18 h 03.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire